



Master 2

**Jeunesse : politiques
et prises en charge**

Promotion : **2013-2014**

**La démarche évaluative dans la
politique de lutte contre le décrochage
scolaire : apports, enjeux et limites**

ANGELINE COQUER

Septembre 2014

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pu contribuer à la réalisation de ce travail.

En premier lieu, mes remerciements vont à mon tuteur professionnel, Monsieur Mickaël Brignon, pour sa disponibilité, ses conseils ainsi que pour la confiance qu'il a pu m'accorder lors de ma mission de stage.

Je souhaite remercier tous les professeurs et intervenants rencontrés dans le cadre du master Jeunesse: politiques et prises en charge, pour les connaissances qu'ils ont pu m'apporter : tout particulièrement Madame Karinne Guilloux pour son soutien et ses conseils prodigués tout au long de l'année.

Je remercie également mon tuteur académique, Monsieur Marc Rouzeau, pour le temps qu'il m'a consacré lors de nos rencontres ainsi que pour ses conseils utiles à l'élaboration de mes écrits.

Enfin mes remerciements vont aux professionnels de la MLDS qui ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions.

Sommaire

Introduction	1
1) Le décrochage : nouveau problème public ?	6
1.1 Le décrochage, nouvelle catégorie d'action publique	6
Une notion née aux États-Unis	6
De l'insertion au décrochage	6
1.2 L'impulsion de l'Union Européenne dans la lutte contre le décrochage	9
L'évolution historique dans les préoccupations Européennes	9
Le coût du décrochage : enjeu économique	10
Quelques actions européennes	11
1.3 Le cadre d'action publique en France	11
Une multitudes d'acteurs et de dispositifs	11
La prévention du décrochage	12
De nombreuses initiatives nationales	13
2) Produire de la connaissance : outil de lutte contre le décrochage ?	16
2.1 L'intérêt de la production de connaissance dans la politique de lutte contre le décrochage scolaire	16
Pourquoi produire de la connaissance ?	17
Apports et limites des démarches évaluatives	18
2.2 Questionner la MLDS de l'académie de Rennes	22
La commande initiale, ses évolutions et ses limites	22
Apports et enjeux pour la MLDS	24
L'intérêt pour les jeunes	25
Conclusion	26
Bibliographie	28
Liste des annexes	32

Liste des sigles utilisés

AAR : Action d'Accueil et Remobilisation
BAPE : Bassin d'Animation de la Politique Éducative
BEP : Brevet d'Enseignement Professionnel
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA : Centre de Formation pour Apprentis
CNESCO : Centre National de l'Évaluation Scientifique du Système Scolaire
CPE : Conseiller Principal d'Éducation
DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE
DIJEN : Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Éducation Nationale
E2C : École de la 2ème Chance
FEJ : Fonds d'Expérimentation de la Jeunesse
FOQUALE : FORMATIONS-QUALIFICATIONS-EMPLOI
FSE : Fonds Social Européen
IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
IGEN : Inspection Générale de l'Éducation Nationale
LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAP : Modernisation de l'Action Publique
MGI : Mission Générale d'insertion
MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MOREA Modules de Re-préparation aux Examens par Alternance
RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques
SGMAP : Secrétariat de la Modernisation de l'Action Publique
SIEI : Système Interministériel d'Échange d'Informations

Introduction

Le décrochage scolaire est une notion utilisée depuis quelques années par les autorités publiques et par les médias. Ce terme recouvre plusieurs définitions : à l'origine le décrochage désigne les jeunes encore sous l'obligation scolaire qui arrêtent leur étude avant la fin de leur cursus. Au fil du temps la notion a évolué et un décrocheur est aujourd'hui un élève qui quitte le cursus de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme finalisant sa formation.

Selon l'Éducation Nationale, les décrocheurs du système scolaire sont « des anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire¹ », un décret de 2010 a fixé ce niveau à l'obtention soit du baccalauréat général, soit à l'obtention d'un diplôme à finalité professionnelle inscrit dans le répertoire nationale (Niveau V et IV). L'Éducation Nationale explique également que le décrochage « est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.² »

Concernant leur prise en charge, les élèves de plus de 16 ans repérés comme étant sortis du système éducatif sans solution d'insertion scolaire ou professionnelle ou signalés comme étant en risque de décrochage scolaire doivent pouvoir bénéficier, selon leur souhait, d'un entretien de situation. Sur proposition d'un professionnel de l'Éducation (professeurs, COP, chef d'établissement...), cet entretien a pour objectif de proposer un accompagnement aux jeunes. Il est conduit sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine, par un Conseiller d'Orientation Psychologue en collaboration avec l'animateur-formateur de la MLDS. En 2012-2013, 1787 jeunes ont bénéficié d'un ou plusieurs entretiens de situation dans l'académie de Rennes. A l'issue de celui-ci, les jeunes se voient proposer plusieurs possibilités :

- Un retour en formation

1 Art 313-7 du Code de l'éducation, 2009

2 <http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

- Une insertion professionnelle (si le jeune a obtenu un diplôme)
- Une action MLDS
- Une mesure proposée par un autre réseau

Les jeunes sont évidemment libres de n'accepter aucune de ces propositions.

Les actions MLDS sont les solutions les plus fréquentes. En 2012-13 par exemple, 1050 jeunes sur les 1787 reçus en entretien sont entrés dans une des actions.

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) est un dispositif relevant de l'Éducation Nationale présent dans l'ensemble des académies. Elle cherche d'une part, à diminuer les sorties sans qualification et à lutter contre le décrochage scolaire d'autre part.

En Bretagne, il existe 18 points d'accueil MLDS au sein des 12 Bassins d'Animation de la Politique Éducative (BAPE) de l'académie. Ces points d'accueil se trouvent au sein de collège ou de lycée. La coordination de ce dispositif est effectuée au sein de la Délégation Académique à la Formation Initiale et Continue (DAFPIC) à Rennes. Elle est animée au niveau académique par deux responsables (le délégué académique à la formation initiale et continue et le chef de service académique d'information et d'orientation), un coordonnateur et un service gestionnaire. Au niveau des territoires, la MLDS est animée par un chef d'établissement coordonnateur par BAPE et par 30 animateurs-formateurs qui travaillent directement auprès des jeunes.

Les actions proposées sont de deux types au sein de l'académie de Rennes³:

- Les Action d'Accueil et de Remobilisation (AAR) visent un retour en formation. Cette mesure permet de travailler sur le projet du jeune de manière personnalisée. Elle peut intégrer les jeunes partiellement (au sein d'un groupe en alternant regroupements et stages en entreprise) ou ponctuellement (pour des entretiens individuels avec les animateurs-formateurs).

³ La nature des actions varie d'une académie à une autre.

- Les Modules de Re-préparation aux Examens par Alternance (MOREA) s'adressent à des élèves ayant échoué à un examen et désireux de le préparer de nouveau.

Concernant les jeunes de la MLDS, j'ai pu constater qu'ils ne correspondent pas tous à la définition retenue par l'Éducation Nationale. En effet parmi les jeunes interrogés, la majorité était toujours inscrite dans un cycle de formation au moment de l'entrée dans une action MLDS mais avait abandonné sa scolarité au cours de l'année. Ils ont alors été repérés comme étant en risque de décrochage, c'est-à-dire, susceptible d'être concerné par une rupture scolaire prochaine. La plupart de ces jeunes n'avaient pas atteint le niveau V ou IV de qualification.⁴

Cependant une autre partie des jeunes arrivent à la MLDS avec un niveau de formation plus important (Niveau IV). Le public est donc hétérogène : certains jeunes ont vécu une situation de rupture momentanée (plusieurs échecs à un examen par exemple) et d'autres une rupture plus profonde et ancienne avec le système scolaire.

C'est dans ce cadre que j'ai pu réaliser ma mission de stage du 9 Décembre 2013 au 27 Juin 2014. La commande était de réaliser une étude quantitative. Cette étude avait 4 finalités :

- connaître le devenir des jeunes ayant participé à une action de la MLDS, environ 6 mois, 1 an et demi et 2 ans et demi après ce passage à la MLDS
- mesurer l'abandon de la formation dans laquelle les jeunes se sont engagés après leur passage à la MLDS
- mettre en évidence les variables qui ont un effet ou non sur le retour en formation et l'abandon de cette formation
- mesurer la satisfaction des jeunes vis-à-vis du dispositif.

⁴ Voir annexe 1

Afin d'atteindre ces objectifs, j'ai d'abord mené des recherches sur la notion de décrochage scolaire mais également sur la démarche évaluative et les outils méthodologiques afin d'avoir les éléments de base à la construction d'une étude quantitative. Les enseignements délivrés au cours du Master *Jeunesse : politiques et prises en charge*, m'ont également apporté des éléments indispensables à la réussite de cette étude.

La première étape, après ce travail de recherche, fut l'élaboration des hypothèses. Elle s'est effectuée à partir des questionnements de la coordination de la MLDS et de recherches menées sur le thème du décrochage scolaire. Ensuite le questionnaire a été construit à partir des hypothèses et s'est inspiré du questionnaire d'une étude menée sur la MGI (ex MLDS) de l'académie de Nantes⁵. Il s'agissait ensuite d'effectuer la passation du questionnaire par téléphone auprès de 300 jeunes. Cette passation a donc été une étape essentielle, afin de mener à bien ma mission. Bien que cette dernière fût difficile, elle m'a permis d'être en contact avec les jeunes et de préciser de nombreuses questions et réponses afin d'obtenir les résultats les plus fidèles possibles. Je reviendrai sur cette étape au cours de l'analyse.

Cette étude est inédite concernant la MLDS, tant au niveau de l'académie de Rennes⁶ qu'au niveau nationale. Cette constatation m'a amenée à m'interroger sur la question de l'évaluation et de la production de connaissance (rapport, étude, etc.) dans les politiques éducatives et plus précisément celles concernant le décrochage scolaire. L'évaluation peut-elle être un outil afin de faire évoluer la politique publique dans ce domaine ? A quoi sert une évaluation ? Comment la produire ? Comment est-elle valorisée par les décideurs ou les acteurs ?

Pour tenter de répondre à cette question, je reviendrai dans un premier temps sur le cadre politique de la lutte contre le décrochage scolaire: son développement en tant que nouvelle catégorie d'action publique, le rôle de l'Union Européenne et le

5 BERNARD P-Y, *Les trajectoires d'insertion des élèves du second degré en situation de décrochage*, Rapport final de recherche, Avril 2008

6 Des études concernant la MLDS ont déjà pu être réalisées dans d'autres académies. L'académie de Nantes a réalisé une enquête longitudinale sur le parcours d'insertion des jeunes de la MGI (ex MLDS) menée par Pierre-Yves Bernard, Maître de conférence à l'Université de Nantes.

cadre de l'action publique en France. Dans une seconde partie, il s'agira de montrer l'intérêt de l'évaluation et de la production de connaissances dans la politique de lutte contre le décrochage mais aussi quelles sont les limites et les obstacles à l'élaboration de ce travail.

1) Le décrochage : nouveau problème public ?

Avant tout, il semble indispensable de revenir sur la notion de décrochage scolaire et d'analyser son arrivée au cœur des priorités européennes et nationales. Il s'agit dans cette partie de montrer la place importante de la lutte contre le décrochage scolaire dans les politiques publiques européennes et françaises ainsi que de comprendre pourquoi cette lutte est-elle devenue une priorité de l'action publique.

1.1 Le décrochage, nouvelle catégorie d'action publique

- **Une notion née aux États-Unis**

La question du décrochage scolaire s'est diffusée aux États-Unis dans les années 1960. Cette problématique a été mise en évidence par des spécialistes de l'éducation et le débat a ainsi été relayé par les médias. C'est le croisement d'une vision de l'éducation et une nécessité politique qui est à l'origine de la recherche sur ce sujet : le développement de l'éducation à un plus grand nombre d'individus vise à renforcer la nation. Effectivement en période de guerre froide, l'éducation est perçue comme une nécessité absolue par crainte d'une menace soviétique. A ceci s'ajoutent d'autres problématiques comme le chômage, la délinquance, la pauvreté etc. Ces deux dernières sont alors considérées comme des conséquences du décrochage scolaire. Par la suite, la question du traitement du décrochage revient dans les années 1980 et 2000 aux États-Unis, le système scolaire américain étant alors au centre des débats.

- **De « l'insertion » au « décrochage »**

En France dans les années 1980 et 1990, on évoque davantage les termes « insertion » ou « non qualification » pour parler des jeunes en difficulté face au

système scolaire. Le rapport Schwartz⁷ *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, marque un tournant dans la politique pour l'emploi de ce public.

La problématique est donc l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi. L'arrivée du chômage massif dans les années 1970 a posé la question de l'insertion sur le marché de l'emploi lorsqu'un jeune n'a pas de qualification. Cette question avait peu d'incidence en période de plein emploi puisque l'entrée sur ce marché n'était pas indexée par les diplômes. En parallèle, la démocratisation de l'école, la création du collège unique et l'allongement des études n'a pas tenu toutes ses promesses d'égalité. En effet si la démocratisation s'est faite au niveau quantitatif -de plus en plus de jeunes ont accès à l'enseignement secondaire et supérieur-, elle ne s'est pas effectuée au niveau qualitatif. L'école laisse encore un certain nombre de jeunes sortir de son système sans qualification et leur situation devient alors de plus en plus critique face à l'emploi.

Plusieurs causes peuvent être avancées quant à ces changements : l'évolution du niveau des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier tout d'abord, puis la mise en concurrence entre les jeunes diplômés et les non diplômés sur les mêmes postes. L'allongement des études a eu également pour effet une élévation générale du niveau d'études qui a augmenté la demande en qualification sur le marché du travail, laissant de moins en moins de place aux jeunes non diplômés. Le diplôme fait alors la différence en envoyant un signal positif aux employeurs.

Finalement, comme l'écrit Pierre-Yves Bernard « Cette catégorisation en termes de décrochage, de rupture, etc. représente une institutionnalisation nouvelle d'une question ancienne, celle des publics difficiles⁸ ». Cette problématique est ancienne mais elle a évolué dans les termes et dans la vision du problème. Le système scolaire semble davantage remis en cause dans le problème de la déscolarisation précoce mais interroge également le fonctionnement de la société tout entière.

L'évolution de la MLDS est un exemple intéressant pour illustrer ces propos.

7 Ce rapport commandé par Pierre Mauroy, premier ministre, en 1981, avait pour objectif de chercher des solutions à l'exclusion sur le marché de l'emploi, des jeunes. Ainsi B. Schwartz proposait une approche globale du problème en intégrant à la fois une politique de l'emploi et des mesures d'actions sociales. Il souligne également l'importance de la proximité avec les jeunes. C'est à la suite de ce rapport que sont créées les Missions Locales.

8 BERNARD Pierre-Yves, *Le décrochage scolaire*, Que sais-je, Puf, 2011

P.Y Bernard est maître de conférence en Sciences de l'Éducation à l'Université de Nantes.
 Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique,
 de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

Dans le sillage du rapport Schwartz, le Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Éducation Nationale est créé en 1986. Le ministère de l'Éducation Nationale inscrit ainsi explicitement dans son action une mission d'insertion. Le dispositif est devenu la Mission Générale d'Insertion en 1996 et enfin la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire en 2013. Ces changements de nom montrent les évolutions en terme de notion (passage de « Insertion » à « Décrochage scolaire »). Les politiques d'insertion ont davantage pour objectif de préparer « l'employabilité » des jeunes, c'est-à-dire, de développer leurs capacités de manière à évoluer durablement sur le marché de l'emploi. Elles visent également à lutter contre un ensemble de problématiques sociales touchant les jeunes (logement, santé, étude, etc...). La gestion des jeunes en rupture relève davantage dans ce contexte, du ministère du travail et de l'emploi plutôt que de l'éducation. L'objectif du système scolaire à travers la MGI, était de « préparer les jeunes à leur entrée dans le monde professionnel en leur permettant d'accéder à la qualification⁹ ». Aujourd'hui dans les objectifs de la MLDS on ne trouve plus cette volonté de préparer les jeunes à leur insertion professionnelle mais plutôt à « faciliter l'accès au diplôme et à la qualification et à contribuer à la sécurisation des parcours de formation¹⁰ ».

Dans une société où le diplôme semble indispensable, les politiques de lutte contre le décrochage scolaire visent plus particulièrement un raccrochage au sein du système scolaire et mettent la responsabilité de l'Éducation Nationale en premier plan. Dans le cas, de la MLDS le dispositif cherche à ce que les jeunes n'interrompent pas définitivement leur scolarité sans avoir obtenu un diplôme.

La finalité de la lutte contre le décrochage peut interroger puisqu'elle traduit une volonté de proposer aux jeunes de retourner dans une institution, l'école, qu'ils ont auparavant rejeté. Une étude sur les motifs du décrochage¹¹ place les grandes difficultés scolaires, le rejet de l'institution scolaire et l'attrait de la vie active comme les principales causes du décrochage. Ceci amène à penser que la prise en compte de la volonté, des envies des jeunes n'est peut être pas réellement prise en compte ? Ont-ils envie de retourner à l'école ? Mais cette question amène

9 Circulaire n°96-134 du 10 mai 1996

10 <http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

11 BERNARD PY, MICHAUT C, « *Marre de l'école* » : les motifs de décrochage scolaire, Notes du CREN N°17, mars 2014

Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

également d'autres interrogations : Comment trouver une alternative à l'école qui puisse avoir autant de valeur qu'un diplôme sur le marché de l'emploi ?

Ces différentes interrogations montrent le caractère complexe de la lutte contre le décrochage scolaire.

1.2 L'impulsion de l'Union Européenne dans la lutte contre le décrochage

Comme nous l'avons rappelé dans le premier point, le terme « décrochage » s'est diffusé aux États-Unis dans les années 1960 mais ce n'est que plus tardivement que cette notion est arrivée en Europe puis sous l'impulsion de celle-ci en France.

- **L'évolution historique dans les préoccupations Européennes**

La parution du Livre blanc sur l'Éducation et la Formation¹² présenté au sommet européen des chefs d'État en 1995 à Madrid a marqué un changement dans les politiques éducatives européennes. L'éducation y est présentée comme une ressource stratégique pour les États et l'Union Européenne. Les politiques restent nationales mais visent les mêmes objectifs.

En 2000, le sommet de Lisbonne¹³ fixe 5 objectifs en matière d'éducation pour « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » : 3 de ces objectifs se rapportent au décrochage scolaire :

- la généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire
- la réduction des sorties précoces du système scolaire
- l'amélioration des compétences de base en lecture

¹² Le livre Blanc *Enseigner et apprendre- vers une société cognitive* représente une des dimensions du Traité de Maastricht. La commission recommande d'encourager l'acquisition de nouvelles connaissances, de rapprocher l'école de l'entreprise, de lutter contre les exclusions et de soutenir l'apprentissage des langues étrangères.

¹³ Ce sommet du 23 et 24 Mars 2000 a mis en place une stratégie globale qui vise à remédier à une faible croissance économique et à une faible productivité de l'Union Européenne.

Enfin en 2009, la lutte contre les sorties sans diplôme devient une priorité absolue. Le conseil de l'Europe définit les décrocheurs comme des « sans bagage scolaire minimum » (diplôme de second cycle). Il fixe de nouveaux objectifs à atteindre à l'horizon 2020 : 10 % de sorties précoces et 15 % de faibles compétences en lecture.

- **Le coût du décrochage : enjeu économique**

Un des enjeux pour l'Union Européenne est de développer une économie dynamique basée sur la connaissance. La lutte contre le décrochage permet d'augmenter le nombre de travailleurs et d'augmenter la production de biens et de services puis de faire circuler les marchandises. En outre, les décrocheurs sont une population qui risque de bénéficier longtemps de l'assistance sociale et de programmes sociaux, cette lutte permet alors de baisser le coût que représente les décrocheurs.

Cette volonté de réduire le nombre de décrocheurs semble avoir été portée par une étude de 2011 *Réduire le décrochage scolaire précoce dans l'Union européenne*, puisqu'elle évalue les coûts du décrochage à un niveau très important¹⁴. A travers la volonté de l'UE c'est bien la production de connaissances qui semble confirmer une nécessité et une priorité dans la politique Européenne.

Cette constatation amène à penser que le coût du décrochage est principalement imaginé en termes économiques dans les politiques publiques européennes et françaises: le décrochage scolaire coûte de l'argent il est donc nécessaire de le réduire. Or, il me semble que les pouvoirs publics ne s'intéressent pas suffisamment aux coûts du décrochage pour les jeunes eux même : perte de confiance en soi, d'estime de soi, poids du regard social, ect...

Sur quelle valeur se construit la lutte contre le décrochage ? Valeur humaine ou valeur économique ?

On peut, dès lors, s'interroger sur le but de l'évaluation dans ce contexte ? A t-elle un objectif de réduction des coûts financiers ou un objectif plus qualitatif, plus humain ?

14 PARLEMENT EUROPEEN, DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES INTERNES, DEPARTEMENT THEMATIQUE DES POLITIQUES STRUCTURELLES ET DE COHESION, *Réduire le décrochage scolaire précoce dans l'Union européenne, étude, 2011.*

- **Quelques actions Européennes pour lutter contre le décrochage**

En termes d'action, l'Union Européenne est à l'origine des Écoles de la deuxième chances (E2C). Elles ont été formalisées dans le livre blanc précédemment cité. Elles relèvent principalement du registre professionnel puisqu'elles visent à assurer l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans, sortis sans diplôme du système scolaire depuis plus d'un an et qui sont sans qualification ni expérience professionnelle. Elles visent à acquérir le socle de compétences et de connaissances fondamentales¹⁵ et l'intégration dans le monde du travail. Ce dispositif est en marge du système scolaire.

L'union Européenne est également un soutien financier via le Fonds Social Européen dans de nombreux projets. Ainsi la MLDS reçoit du financement provenant du FSE qui permet de financer de nombreux projets éducatifs et pédagogiques.

C'est dans ce cadre fixé par l'Union Européenne que la politique de traitement du décrochage se construit en France.

1.3 Le cadre d'action nationale en France

- **Une multitude d'acteurs et de dispositifs**

La lutte contre le décrochage scolaire en France est dispersée : de nombreux acteurs et dispositifs sont présents dans cette politique publique dans le champ scolaire (MLDS, Classe relais...) et hors de ce champ (Stage Région, Mission locale, Education populaire...).¹⁶ Cependant, comme j'ai pu le remarquer dans les résultats de mon étude et par la lecture des nombreuses recherches sur ce sujet, les jeunes décrocheurs ont des profils très variés et il n'existe pas de solution de

¹⁵ Compétences et connaissances prévues par la stratégie de Lisbonne. Elles sont considérées comme nécessaire dans la société de connaissances.

¹⁶ Voir le Glossaire des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire disponible sur www.i.ville.gouv.fr
 Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

remédiation et de prévention unique au décrochage scolaire. Une offre très élargie de dispositif semble pouvoir apporter, en théorie, aux jeunes une solution adaptée à leur profil.

Concernant la MLDS, la mission de stage et principalement les entretiens téléphoniques auprès des jeunes, m'ont permis de faire l'hypothèse que ce genre de dispositif peut avoir un rôle positif auprès des jeunes concernant l'accès à une qualification. Deux ans et demi après le passage par une des actions MLDS, la grande majorité des jeunes sont en formation (38%) ou en emploi (27%). Évidemment rien ne permet d'affirmer que pour l'ensemble des jeunes, la MLDS a contribué à ce retour en formation ou à l'obtention d'un emploi mais l'on peut supposer tout de même, qu'elle ait pu y jouer un rôle. Effectivement les jeunes affirment à 71% que la MLDS fut bénéfique dans leur parcours. Sur l'ensemble des jeunes interrogés 41%¹⁷ au moment de l'enquête, ont finalement obtenu un diplôme égal ou supérieur au niveau de qualification minimum fixé par voie réglementaire.

Ces quelques résultats présentés brièvement, montrent que l'on peut supposer que les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire peuvent jouer un rôle dans le parcours des jeunes et que cette question mériterait d'être approfondie pour comprendre réellement l'impact de ces dispositifs sur le parcours des jeunes.

- **La prévention du décrochage**

Concernant la prévention, lors de mes échanges avec les animateurs-formateurs de la MLDS au cours de mon stage, j'ai pu remarquer que cette question, pourtant un des objectifs de la MLDS, est encore un point qui est difficile à mettre en place. Il semble que la lutte contre le décrochage soit toujours une question en marge du système scolaire. Les professionnels du décrochage sont interpellés en dernier recours. Un exemple d'une classe MLDS dans l'académie de Rennes illustre ses propos. Les élèves du groupe MLDS sont isolés géographiquement dans une classe de cours, loin du bâtiment central où l'on peut y trouver les CPE, les infirmiers, etc... Il semble n'exister que très peu d'échanges avec l'animatrice-formatrice et les professeurs sur la question du décrochage et ces derniers ne

¹⁷ Ce chiffre a des chances d'augmenter car 40% des jeunes interrogés sont encore en étude (sous statut scolaire ou en alternance au moment de l'enquête).

semblent pas avoir les outils ou les moyens pour identifier rapidement les jeunes en risque de décrochage. Il semble également que ces pratiques soient très dépendantes de la volonté et de l'engagement des professionnels de l'éducation¹⁸. Comment, dans ces conditions, la prévention du décrochage peut-elle s'inscrire durablement dans une politique de lutte contre le décrochage scolaire? Les enseignants ne sont pas formés à répondre à la problématique du décrochage ou même à identifier les facteurs du décrochage. Comment peut-on alors le prévenir si les acteurs principaux de l'école n'ont pas les moyens de l'identifier ?

- **De nombreuses initiatives nationales**

Cette attention pour les décrocheurs, au niveau national, a fait l'objet de nombreuses démarches politiques depuis la fin des années 2000.

Le plan Agir pour la Jeunesse¹⁹ sous la présidence de Nicolas Sarkozy et sous l'égide de Martin Hirsh, occupant à l'époque la fonction de Haut commissaire à la Jeunesse, a mis en avant la volonté de réduire les sorties prématurées du système éducatif. Ce plan a permis de donner un nouvel élan à l'action publique concernant le décrochage. Il contient de nombreuses mesures en faveur des jeunes. Ainsi, suite à ce plan, ont été créés le Système Interministériel d'Échange d'Informations (SIEI) puis les plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Le SIEI doit permettre un échange des coordonnées des jeunes identifiés comme n'étant pas inscrits dans un cycle de formation et n'ayant pas atteint le niveau de qualification fixé par la voie réglementaire, entre les différents acteurs du décrochage. En effet, les Établissements scolaires du second degré, de l'enseignement agricole ou les CFA doivent transmettre les coordonnées de leurs élèves aux autres acteurs (Mission Locale, Pôle emploi...). Ces deux initiatives ont pour objectif de recenser et de contacter les jeunes dits « sans solution » afin de leur proposer une solution proposée par un de ces acteurs. Cet exercice montre

18 BERTHET T, SIMON V, *La lutte contre le décrochage scolaire en France : deux expérimentations régionales à l'aune des capacités individuelles*, dans *Le décrochage scolaire : enjeux, acteurs et politiques de lutte contre le déscolarisation*, p81 à 101, PUR, 2014.

19 Le plan Agir pour la Jeunesse annonce des mesures concernant l'autonomie financière, l'engagement, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

certaines limites puisque il est très difficile de contacter les jeunes, et parmi ceux qui ont été contacté beaucoup ont, finalement, une solution ou refusent simplement une aide²⁰.

Ce plan est également à l'origine du Fond Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) qui permet d'effectuer des expérimentations concernant des actions en direction des jeunes.

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, sous la présidence de François Hollande a, à son tour, proposé en 2013 un plan concernant la jeunesse intitulé « Priorité jeunesse »²¹. Une des actions les plus importantes concernant le décrochage fut la création des réseaux FOQUALE²². Ils sont institués afin de mieux coordonner l'action de l'Éducation Nationale au sein des plateformes de suivi des décrocheurs. Cette nouvelle mesure concerne essentiellement les acteurs et les dispositifs relevant de l'Éducation Nationale. Ces réseaux sont chargés de développer les actions de remédiation comme celles proposées par la MLDS. C'est également dans ce plan que la MGI change d'appellation pour devenir la MLDS.

A ces initiatives nationales s'ajoutent de nombreuses initiatives territoriales en matière de lutte contre le décrochage et notamment d'expérimentation. Le conseil Régional de Rhône-Alpes a mis en place un *plan régional de lutte contre le décrochage scolaire*. Ce plan vise à mettre à disposition des moyens pour les établissements scolaires afin d'améliorer la prévention du décrochage. Le conseil régional d'Aquitaine a également créé un *plan régional pour la persévérance scolaire*. Il cherche à aider les acteurs locaux en charge de la remédiation du décrochage scolaire. Ces deux plans ont fait l'objet d'un cofinancement par le FEJ²³. Le conseil Régional de Bretagne s'est également emparé de cette question

20 Dans le Morbihan par exemple, parmi les 2334 jeunes repérés dans le cadre des plate-formes en 2012-2013, 586 étaient injoignables, 426 n'ont pas répondu aux sollicitations, 120 ont refusé une prise en charge et 531 avaient une solution. 671 jeunes ont finalement été pris en charge.

21 Le plan Priorité Jeunesse met en place 13 chantiers prioritaires et 47 mesures en faveur des jeunes. Il propose 4 axes fondamentaux pour réformer l'action publique en faveur des jeunes : favoriser l'accès aux droits sociaux et à l'autonomie des jeunes, lutter contre les discriminations et encourager la participation des jeunes.

22 Formation-Qualification-Emploi

23 Voir BERTHET T, ZAFFRAN J, *Le décrochage scolaire: enjeux, acteurs et politiques de lutte contre le décrochage scolaire*, p81-101, Le sens social, PUR, 2014
 Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

en réalisant un bilan de la situation en Bretagne et en proposant des pistes d'amélioration possibles²⁴.

La problématique du décrochage est donc au cœur des priorités de l'État et des pouvoirs publics dans son ensemble. Cette constatation nous amène à nous interroger sur la politique publique qui est consacré au décrochage. L'évaluation par la production de connaissance est-elle un moyen de montrer l'efficacité de cette politique et des dispositifs consacrés au décrochage ? Puisque cette question est au cœur des priorités, pourquoi ne pas chercher à l'évaluer ? Qu'est ce qui existe déjà ?

Le séminaire du 8 Janvier 2014 sur le décrochage scolaire interroge sur ce qui est mis en place concernant cette politique : Vincent Peillon, à l'époque Ministre de l'Éducation Nationale, dresse un bilan très positif de la politique de lutte contre le décrochage pour l'année 2013. Effectivement, 20 000 jeunes repérés comme étant en situation de décrochage ont réintégré une formation initiale ou sous contrat et 3000 se sont engagés dans un Service civique. Au regard de l'objectif du Ministère (20 000) les résultats sont très bons, cependant l'objectif central de cette politique est avant tout de permettre à chaque jeune de sortir du système scolaire avec une qualification supérieure au baccalauréat général ou à un diplôme à finalité professionnelle (CAP, BEP). Or même si ces 23 000 jeunes ont réintégré une formation, combien d'entre eux vont réellement obtenir le diplôme ? Combien vont à nouveau décrocher de leur formation ?

L'étude menée au sein de la MLDS de l'académie de Rennes est un moyen d'obtenir une partie des réponses à ces questions. Pour le moment, aucune étude de ce type n'est mis en place au niveau nationale. C'est pourquoi je tacherai d'analyser l'utilité de cette mission de stage et plus globalement de la production de connaissance dans la seconde partie de ce document.

24 CESER, *Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?*, Septembre 2013. Cette étude fait 30 propositions qui concernent la prévention du décrochage, le repérage des décrocheurs, la compensation du décrochage, la gouvernance...

Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

2) Produire de la connaissance : outil de lutte contre le décrochage ?

La loi LOLF²⁵, la RGPP²⁶ puis la MAP²⁷, le Fonds d'expérimentation de la jeunesse, la loi de 2002.2 sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale, place la question de l'évaluation et de la production de connaissances au centre de l'intérêt public. Elles ont pour but d'améliorer les dépenses de l'État et l'efficacité des politiques publiques. Elles montrent un déploiement de la question de l'évaluation et une tendance actuelle à la culture de la performance et du résultat.

Ainsi, dans cette partie, je tâcherai de démontrer quel est l'intérêt de la production de connaissance dans la lutte contre le décrochage : les enjeux, les apports et limites de la production de connaissance réalisée au niveau de l'académie et au niveau national. Puis dans un second temps, je tenterai d'interroger quel est l'intérêt de la mission de stage pour la structure ainsi que pour les jeunes.

2.1 L'intérêt de la production de la connaissance dans la politique de lutte contre le décrochage

- **Pourquoi produire de la connaissance ?**

25 La loi Organique relative aux lois de finances a pour ambition de réformer la gestion du budget de l'Etat afin de gérer plus efficacement et plus démocratiquement les dépenses publiques. Chaque administration doit rendre compte de son action par une évaluation avec des indicateurs précis, de son action.

26 La révisions Générale des politiques publiques consiste à analyser les actions de l'Etat et des collectivités territoriales avec pour objectif la baisse des dépenses de l'Etat et l'amélioration des politiques publiques.

27 La Modernisation de l'action publique remplace la RGPP, elle vise les même objectifs mais la méthode est différente. Elle vise une démarche plus qualitative que celle mis en place par la RGPP.

Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

Selon la définition fournie par le décret n°98-1048 du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet d'apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre.». L'évaluation a donc pour but de renseigner les décideurs et les acteurs sur les effets d'une politique publique pour les bénéficiaires sur lesquels elle agit. Elle doit être un outil de compréhension et d'aide à la décision qui permet d'améliorer la politique en question. Les études, les rapports, etc. doivent pouvoir aider à la prise de décisions par les pouvoirs publics et les acteurs.

- **Apports et limites des démarches évaluatives réalisées**

L'évaluation générale de la politique de lutte contre le décrochage en France a fait l'objet de nombreux rapports. Aussi, nous identifierons les derniers rapports ou production de connaissance concernant le décrochage scolaire au niveau national (démarche de l'Éducation Nationale ou interministérielle) et au niveau de la MLDS. Il s'agira de montrer les apports mais également les limites de ces évaluations.

- Au niveau national

Au niveau national, le décrochage scolaire fait l'objet de nombreux rapports.

En 2011, la mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance produit un rapport intitulé *La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire*. Elle établit un bilan de l'action publique concernant le décrochage et l'absentéisme et y propose des recommandations. Ce rapport relie clairement le décrochage scolaire à la délinquance. Or des recherches effectuées sur ce lien potentiel montrent clairement que les jeunes en décrochage scolaire vont davantage rester chez eux devant la télévision ou à jouer à la console plutôt que dans la rue²⁸. Les rapports semblent donc très dépendants de l'orientation

28 BLAYA C, *Décrochages scolaires : l'école en difficulté*, Pédagogies en développement, De boeck, 2010

Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

politique que l'on veut leur donner. Ceci pose la question de la place de l'évaluateur et surtout de qui peut évaluer? La difficulté dans l'exercice de l'évaluation est avant tout de faire preuve de neutralité. L'état peut-il alors être l'évaluateur de ses politiques publiques ?

En 2013, le Secrétariat Général de la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) donne deux points à améliorer en termes de lutte contre le décrochage scolaire : améliorer les instruments de mesure du phénomène du décrochage et approfondir les analyses sur les manifestations et les causes du décrochage. Ce rapport n'évoque pas la question de l'évaluation des dispositifs.

Le rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale (IGEN) et de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale (IGAEN) de Juin 2013²⁹ souligne l'absence d'évaluation des dispositifs de prévention et de raccrochage tels que la MLDS afin d'évaluer les résultats qu'ils obtiennent.

En Mars 2014, *l'Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire*, fait 5 constats principaux :

- Le décrochage scolaire est un processus multifactoriel
- Les moyens sont modestes
- Le nombre de décrocheurs est difficile à mesurer
- La politique de lutte contre le décrochage est en construction
- Le pilotage de la politique reste embryonnaire et inégal selon les territoires.

Concernant la production de connaissance, le rapport la place dans l'une des principales orientations en ces termes: «La diffusion d'une culture de l'expérimentation en matière de lutte contre le décrochage et le recours plus systématique à l'évaluation doivent permettre de mesurer les résultats des actions mises en place, d'éclairer les choix politiques et d'accélérer la mise en œuvre de solutions efficaces pour l'ensemble des élèves. »

29 IGEN, IGAEN, *Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée*, rapport n°2013-059, Juin 2013
 Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

Enfin très récemment (Mai 2014), le SGMAP a publié une nouvelle enquête qualitative sur le raccrochage intitulée : *Étude auprès des jeunes raccrocheurs et de leurs parents*. Il a interrogé les jeunes directement sur les causes de leur raccrochage. Cette étude est très intéressante par son caractère inédit. En effet, peu de production de connaissance sont engagés en France sur le processus de raccrochage. On peut regretter néanmoins qu'elle n'interroge pas l'impact des dispositifs dans ce processus de raccrochage.

Ces différentes démarches évaluatives, bien qu'intéressantes, portent essentiellement sur l'évaluation des processus de la politique de traitement du décrochage: c'est-à-dire qu'elles interrogent davantage les orientations stratégiques de la politique, les mécanismes d'actions, etc. plutôt que l'efficacité et l'utilité de cette politique. Elles font des constats importants mais ceux-ci sont déjà soulignés par de nombreuses recherches sur le sujet et par les professionnels (les facteurs du décrochage, son processus multifactoriel, l'absence d'étude longitudinales, la prévention pas assez développée....). En outre, ce sont généralement des rapports très longs, destinés aux décideurs, qui ne connaissent pas une diffusion très importante et ne permettent pas de développer le débat dans l'espace public³⁰. On peut donc regretter que, pour le moment, peu d'évaluations des effets soient mises en place au niveau national.

Néanmoins, au regard de ces différents rapports, il est important de souligner que la question de l'évaluation des dispositifs prend une place de plus en plus importante. Alors que cette question n'est pas évoquée dans le rapport de 2011, elle devient une des principales orientations de la politique dans le dernier rapport de 2014. Ce rapport laisse penser que les pratiques évaluatives peuvent évoluer concernant la production de connaissance sur les dispositifs destinés à lutter contre le décrochage, l'une des préconisations étant de « Mieux évaluer les dispositifs en suivant des cohortes de jeunes. ». L'étude réalisée pour la MLDS prend alors tout son sens.

- Au niveau de la MLDS

30 PONS X, *L'évaluation des politiques éducatives*, Que sais-je, Puf, 2011
Angéline COQUER - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,
de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>

Concernant la MLDS de l'académie de Rennes, la production de connaissance se fait essentiellement par un suivi des jeunes 2 à 3 mois après leur sortie du dispositif. Les animateurs-formateurs des 12 BAPE remontent les informations au coordinateur académique qui en fait un bilan. C'est à partir de ces données que la DGESCO³¹ construit son bilan annuel: *Le suivi et le devenir des élèves accueillis dans le cadre des actions menées au titre de la MLDS*. Les informations demandées présentent uniquement des résultats quantitatifs : le nombre de jeunes reçus en entretien, le devenir de ces jeunes à la suite de l'entretien³², le nombre de jeunes entrés dans une action MLDS et le nombre de jeunes ayant trouvé une solution positive (formation, emploi) à l'issue de l'action. A noter, qu'il n'y pas de consigne particulière fournie par la DGESCO concernant les informations à fournir : l'enquête ne prend pas en compte par exemple le sexe, l'âge, le niveau de qualification à l'entrée à la MLDS et ne fait pas de distinction entre les différentes actions proposées par les MLDS sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, il n'y pas de questionnaire commun à l'ensemble des académies. Cette enquête est purement statistique et ne se demande pas si les jeunes maintiennent leur formation jusqu'à la fin du cursus et s'ils obtiennent un diplôme. Ce constat interroge puisque l'objectif principal de la lutte contre le décrochage est bien l'obtention d'un diplôme en vue d'une meilleure insertion professionnelle. Ce bilan annuel est envoyé à l'ensemble des académies mais l'on peut s'interroger sur son utilité auprès des professionnels de la MLDS. Il semble qu'il sert avant tout à mesurer, en termes de chiffres, si la majorité des jeunes qui ont effectué une action MLDS ont finalement trouvé une solution de formation ou d'emploi. On peut alors se demander à quoi sert ce bilan annuel ? A t-il une utilité auprès des acteurs ? Cherche t-il à remettre en cause l'action de la MLDS ou au contraire la justifier ?

Ce bilan annuel montrent également que le chiffre à une place prépondérante pour justifier d'une action. C'est également le cas dans la mission de stage que j'ai mené : les résultats quantitatifs ont été prioritaires par rapports aux résultats qualitatifs. Comment expliquer cette valorisation des chiffres ?

31 Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

32 La situation des jeunes à l'issue de l'entretien peut être de 4 sortes : un retour en formation, une action MLDS, un emploi ou une action proposée par un autre réseau type mission locale.

Il semble important de réaliser une partie qualitative dans une étude. Cette étape permet aux jeunes d'exprimer plus librement leur opinion sur leur parcours après la MLDS. Concernant l'étude réalisée pour la MLDS, la partie qualitative permettrait d'approfondir de nombreux points. Elle permettrait par exemple, de s'interroger sur :

- Le vécu des jeunes pendant leur passage par la MLDS : identifier les problèmes qu'ils peuvent rencontrer.
- Le rapport aux autres et à l'école: les relations avec les formateurs, les enseignants et les autres jeunes, de manière à identifier les éventuels changements par rapport à l'expérience scolaire passées ou par rapport à la stigmatisation dont ils peuvent faire l'objet.
- Leur regard sur la construction d'un projet professionnel et sur leur parcours : dans quelle mesure le projet préparé lors d'une action à orienté, ou non, le parcours ultérieur.

L'ensemble de ces rapports posent également la question de leur utilité. Est-ce qu'ils permettent de faire évoluer l'action publique ? A quoi servent-ils ? Concernant ma mission de stage, j'ai présenté les principaux résultats aux différents acteurs de la MLDS (coordinateurs MLDS, animateurs-formateurs, directeur de CIO) et le document élaboré leur sera remis. Néanmoins est-ce que cette étude leur sera utile ? Est-ce qu'elle pourra faire évoluer les pratiques ? Les professionnels sont-ils prêts à développer de nouvelles méthodes de travail ? L'utilité d'une évaluation, d'une étude ou d'un rapport est donc soumise à la volonté des décideurs mais également des acteurs. Sa communication est d'abord soumise à la volonté des acteurs l'ayant commandé et son usage à leur capacité à faire évoluer leur pratique. Autant d'obstacles qui montrent que l'évaluation et ses conséquences sur la politique publique n'est pas quelque chose d'aisé à mettre en œuvre.

Tandis que les évaluations déjà menées visaient principalement à rendre compte de l'état de la politique sur le décrochage, la MLDS de l'académie de Rennes a décidé d'aller plus loin et de se demander ce que deviennent les jeunes après leur passage dans une action MLDS mais également de s'interroger sur ses pratiques

et les effets de certaines variables (sexe, niveau de formation, type d'action...) Je vais m'interroger maintenant sur l'intérêt de cette démarche.

2.2 Questionner le dispositif MLDS de l'académie de Rennes

Le dispositif MLDS a, parmi ses objectifs, celui de permettre aux jeunes en décrochage scolaire de retourner dans une formation initiale sous statut scolaire ou sous contrat afin d'obtenir un diplôme équivalent ou supérieur au niveau IV de formation ou à un diplôme à finalité professionnelle. Elle joue un rôle important dans la lutte contre le décrochage scolaire à l'échelle académique. Or aucune étude de suivi n'est effectuée à ce jour pour apporter un éclairage quantitatif et qualitatif sur les actions. C'est pourquoi l'académie de Rennes a décidé de mettre en place cette étude. L'idée a émergé suite à plusieurs interrogations auxquelles l'académie avait à cœur de répondre : Que deviennent les jeunes après leur passage par ce dispositif ? Décrochent-ils de nouveau ou sont-ils sur la voie du raccrochage scolaire ? Le dispositif semble-t-il efficace en termes de retour en formation puis de maintien dans cette formation?

- **La commande initiale, ses évolutions et ses limites**

La commande initiale faite par la MLDS de l'académie de Rennes était de réaliser une étude quantitative puis qualitative pour connaître ce que deviennent les jeunes 6 mois (cohorte³³ 2012-2013), 1 an et demi (cohorte 2011-2012), 2 ans et demi (cohorte 2010-2011) puis 3 ans et demi (cohorte 2009-2010) après leur passage à la MLDS. Il s'agissait également de mettre en évidence les variables qui semblent avoir un effet ou non sur le retour en formation ainsi que sur le maintien de cette formation. Pour des questions de temps principalement, il n'a pas été possible d'interroger la cohorte 2009-2010. Ce changement est regrettable puisque la passation du questionnaire auprès de cette cohorte aurait permis de mesurer le nombre de jeunes ayant réellement obtenu un diplôme suite à leur retour en formation (la majorité des jeunes reprennent, après la MLDS, une

³³ Les cohortes correspondent à l'année scolaire au cours de laquelle les jeunes ont intégré une action MLDS

formation de 3 ans, équivalent au baccalauréat professionnel). En l'état, l'étude menée ne permet pas de mesurer le nombre de jeunes d'une cohorte, ayant obtenu un diplôme de qualification équivalent à l'obtention soit du baccalauréat général, soit d'un diplôme à finalité professionnelle. En outre, la principale limite de cette étude est l'absence d'étude longitudinale. Il aurait été plus intéressant d'interroger la même cohorte de jeunes à des moments différents (1 an, 2 ans et 3 ans après leur passage à la MLDS) plutôt que d'interroger des cohortes différentes. Cette méthode aurait permis de mieux appréhender la question du raccrochage. Les conditions de la mission de stage n'ont pas permis d'effectuer ce type d'étude qui nécessite plusieurs années d'enquête.

En outre, comme il a été souligné précédemment, la partie qualitative n'a pu être réalisée par faute de temps mais pourra faire l'objet d'un futur stage.

L'évolution de la commande montre les difficultés de l'exercice évaluatif. La question du temps a été la première difficulté puisqu'elle a limité les résultats de l'étude. Ceci amène à penser que la question du coût de la production de connaissance est un des premiers freins à la démarche évaluative. L'évaluation d'un dispositif demande du temps et donc des moyens financiers. Dès lors, on peut se demander si les pouvoirs publics et principalement l'Éducation Nationale est prête à mettre des moyens conséquents afin d'évaluer sa politique en matière de lutte contre le décrochage scolaire ? Est-elle prête à se remettre en cause ?

La production de connaissance n'est donc pas une chose simple à mettre en œuvre, elle demande un travail de préparation en amont pour évaluer toutes les questions de temps, de budget, de méthodologies à adopter...

La passation du questionnaire fut une étape difficile dans la réalisation de cette étude. Effectivement, prendre contact avec les jeunes est de plus en plus difficile à mesure que l'entrée et la sortie du dispositif s'éloignent dans le temps. Les jeunes sont difficiles à joindre puisqu'ils ne le sont généralement sur des numéros de portables souvent sur messagerie et principalement joignables en fin de journée. En outre, lorsque le jeune est joignable, il est parfois difficile pour lui de comprendre la démarche d'une étude. J'ai également fait le constat que certains se souvenaient à peine de leur passage au sein d'une action MLDS. Il s'agit

également d'une vision rétrospective de leur parcours et ce regard peut donc être influencé par leur situation actuelle. C'est pourquoi une approche qualitative aurait permis de préciser certaines informations et de mieux appréhender les besoins des jeunes décrocheurs.

Il aurait été également intéressant d'interroger les parents et les professionnels de la MLDS pour obtenir une vision plus globale et prenant en compte les intérêts, les difficultés, les visions de chaque acteur.

- **Apports et enjeux pour la MLDS**

Le travail mené au sein de la structure a permis de mettre en évidence qu'environ 1/3 des jeunes entrés dans une formation à l'issue de l'action MLDS ont décroché de nouveau de cette formation³⁴. Pour 1/3 des jeunes, le projet préparé auprès de la MLDS n'a donc pas abouti à un raccrochage durable.

Ainsi l'un des principaux enjeux est éducatif et pédagogique. Les connaissances apportées par l'étude doivent permettre d'ouvrir des réflexions sur l'intervention auprès des jeunes et peut-être, à terme, de développer de nouvelles pratiques pédagogiques en orientant les actions. L'étude réalisée lors de la mission de stage a révélé, bien que ce ne soit pas une surprise, que les jeunes ayant effectué un stage en entreprise pendant leur passage à la MLDS sont davantage entrés en formation par la suite et ont davantage maintenus cette formation. Aussi, l'enjeu pour la MLDS est de développer de nouvelles formes d'interventions auprès des jeunes mais aussi auprès des entreprises, partenaire essentiel pour améliorer l'intervention sociale auprès des jeunes décrocheurs. L'étude montre également que 20% des jeunes entrés en formation après la MLDS décrochent de nouveau au cours des six premiers mois. Ce constat questionne sur le suivi des jeunes après une action de remédiation et sur la préparation à un retour en formation.

La production de connaissance a donc un enjeu fort d'évolution dans les pratiques professionnelles.

³⁴ 1/3 des jeunes entrés en formation après la MLDS ont décroché entre 6 mois et 2 ans et demi après leur passage.

Interroger le devenir des jeunes après le passage par une action de remédiation est moyen de questionner une action, de remettre en cause et de faire évoluer les pratiques professionnelles. Il existe donc un enjeu technique pour souligner la pertinence, la légitimité et justifier de l'usage des moyens.

- **L'intérêt pour les jeunes**

Pour les jeunes, la production de connaissance a un enjeu participatif. La participation des usagers est devenue progressivement un objet des politiques publiques : la loi de 2002.2 rénovant l'action sociale et médico-sociale par exemple, rend la prise en compte de l'utilisateur obligatoire. La MAP met en avant les démarches participatives... Les logiques d'écoute et de co-construction avec les usagers deviennent peu à peu un outil essentiel.

L'étude pour la MLDS a permis d'interroger les jeunes mais l'absence des données qualitatives limite la mise en évidence de leurs besoins. En outre leur niveau de participation dans l'étude pour la MLDS est assez faible. Elle ne représente qu'une simple consultation. Une évaluation davantage participative permettrait de prendre en compte le point de vue des jeunes sur leur accompagnement.

Ainsi faire participer les jeunes à un plus grand niveau de participation leur permettraient de pouvoir bénéficier d'une action en accord avec leur besoin.

A terme, cette démarche pourrait leur donner plus de chance de réaliser un véritable raccrochage adapté à leurs attentes et à leurs envies.

Conclusion

La production de connaissance présente un caractère fragile car elle fait l'objet de nombreuses limites et difficultés dans sa mise en œuvre. Néanmoins, elle semble être une étape indispensable dans la construction d'une politique publique. Elle permet de limiter les doutes sur la pertinence d'une action. Concernant celle du décrochage, nous avons vu qu'actuellement la production de connaissance portait davantage sur les processus de la politique plutôt que sur ses effets. Cette absence d'évaluation représente un frein à l'action publique dans ce domaine.

Les derniers rapports effectués sur ce sujet laissent, du moins, imaginer une amélioration prochaine. De plus, la récente création du CNESCO³⁵, Centre chargé de l'Évaluation Scientifique du Système Scolaire et composé de chercheurs internationaux et d'anciens enseignants semble également être un élément permettant d'améliorer la connaissance sur le décrochage scolaire et sur les actions proposées en France.

L'analyse présentée ici m'a permis de comprendre quels étaient les enjeux et les apports de la démarche évaluative. Néanmoins les questionnements restent nombreux concernant la politique de lutte contre le décrochage scolaire en France et en Europe.

Cette mission de stage m'a aussi permis d'acquérir des compétences en terme d'outils méthodologiques, d'utiliser mes connaissances universitaires à des fins professionnelles et surtout de comprendre la logique organisationnelle d'un dispositif de lutte contre le décrochage. Elle a permis de nombreux échanges formels ou informels qui m'ont aidé à développer ma réflexion sur le décrochage scolaire et sur le système éducatif dans son ensemble. Ces réflexions ont été nourries par les différents professionnels que j'ai pu rencontrer et les jeunes interrogés lors de l'enquête et les intervenants du Master 2 Jeunesse : politiques et prises en charge.

Personnellement le bilan de ce stage est très positif. Sensible aux problématiques du décrochages et d'insertion professionnelle des jeunes, j'ai désormais plus de

³⁵ Le Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire a pour mission d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats du système scolaire

connaissance concernant les dispositifs prenant en charge ces jeunes. Ce stage m'a permis de confirmer mon envie de travailler auprès de ce public. Il m'a également permis ainsi que les enseignements du Master, de développer des connaissances théoriques et professionnelles indispensables dans la suite de mon parcours.

Bibliographie

- **Article**

BERTHET T, *Les enjeux de l'évaluation territoriale des politiques publiques*, in *Informations sociales*, n° 150, Juin 2008, p. 130-139

BELHANDOUZ H, CARPENTIER C, *Une construction socio-historique du décrochage scolaire*, VEI Enjeux, n°122, Septembre 2000

BENASE-REBEYROL S, SERVOIS J, dossier *Décrocheurs, décrochés*, in *Cahiers pédagogiques*, N°496, Mars-Avril 2012

BERARD J, PRETARI A, VALDENNAIRE M, *Décrochage scolaire : le repérage et après ?* In *Jeunesses études et synthèses*, N°16, Injep, 2013

BERNARD P-Y, *La MGI : structure de seconde chance*, in *Cahiers pédagogiques*, N°496, Dossier *Décrocheurs, décrochés*, Mars-Avril 2012

BERNARD P-Y, MICHAUT C, « *Marre de l'école* » : *les motifs du décrochage scolaire*, Notes du CREN, N°17, Mars 2014

BOUDESSEUL G, GRELET Y, VIVENT C, *Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ?*, *Bref du Cereq*, N°304, Décembre 2012

BOUDESSEUL G, *Rupture scolaire: les leçons d'une expérimentation alliant éducation et santé*, *Bref du Céreq*, N°317, 2013

DARDIER A, LAIB N, ROBERT-BOBEE I, *Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle t-on ?*, *Enquête INSEE France : Portait social*, Novembre 2013

DUBARD C, *La construction sociale de l'insertion professionnelle*, in *Éducatons et société*, N°7, 2001

ROUAUD P, *Évaluer un dispositif de lutte contre la rupture scolaire*, *Bref du Céreq*, N°307, Mars 2013

ROUZEAU M, *Le déploiement de l'évaluation dans le champ des politiques socio-éducatives. Que nous apprennent les comparaisons franco-québécoise ?* In *L'évaluation des politiques publiques : définition d'une société en tension*, La librairies des humanités, L'Harmattant, 2013, P 209-231

Angéline COQUER - *Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université Rennes 2 & de l'UBO - <année 2013-2014>*

VERDIER E, *L'insertion des jeunes à la Française : vers un ajustement structurel ?*, in *Travail et emploi*, N°69

- **Ouvrage**

BERNARD P-Y, *Le décrochage scolaire*, Que sais-je ?, PUF, 2011

BERTHET T, ZAFFRAN J, (sous la direction de), *Le décrochage scolaire : enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*, PUR, 2014

BLAYA C, *Décrochages scolaires : l'école en difficulté*, Pédagogies en développement, De boeck, 2010

DE SINGLY F, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Nathan, Paris, 1997

PONS X, *L'évaluation des politiques éducatives*, Que sais-je ?, PUF, 2011

- **Rapport**

BERNARD P-Y, *Les trajectoires d'insertion des élèves du second degré en situation de décrochage*, Rapport final de recherche, Avril 2008

CEREQ, *Enquête 2010 sur l'insertion des jeunes sortis de formation initiale en 2006-2007*

CESER, sous la direction de CHEVALLIER D, LE GOURRIEREC Y, *Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?*, Septembre 2013

COMMISSION EUROPEENNE, *Livre blanc : Enseigner et apprendre vers la société cognitive*, 1995. Disponible sur bookshop.europa.eu

DGESCO, *Le suivi et le devenir des élèves accueillis dans le cadre des actions menées au titre de la MGI : bilan de l'année 2012/2013*

DEPP, *Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité*, in *Education et formations*, N°84, Décembre 2013. Disponible sur http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_84/52/9/DEPP_EetF_2013_84_decrochage_scolaire_294529.pdf

IGEN, IGAENR, *Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée*, N°2013-059, Juin 2013

IGEN, IGAENR, ESEN, *Promouvoir une culture de l'évaluation et de pilotage pédagogique dans notre système éducatif*, Dossier documentaire, Juillet 2010. Disponible sur http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Themes/evaluation/ig_esen_eval_pilotage.pdf

Ligue de l'enseignement, *Comment lutter contre le décrochage scolaire ?*, 2012

Ministère de l'Éducation Nationale, *Mobilisation contre le décrochage scolaire : bilan 2013, perspectives 2014*.

Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance, *La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire*, 2011

- **Site internet**

cairn.info

education.gouv.fr

eduscol.education.fr

europa.eu

fonction-publique.gouv.fr

injep.fr

Insee.fr

jeunes.gouv.fr

modernisation.gouv

vie-publique.fr

- **Émission radiophonique**

France Culture, émission Rue des écoles par Louise Touret : Évaluer scientifiquement les politiques éducatives, avec Sébastien Sihr et Nathalie Mons le 29/01/2014

Liste des annexes

Annexe 1 : Les niveaux de qualification

Annexe 2 : Schéma des réseaux FOQUALE

Annexe 3 : Diaporama des principaux résultats de l'étude, présentés le 2 Juillet 2014, lors du séminaire annuel de la MLDS de l'académie de Rennes

Annexe 1 : les niveaux de qualification

Niveau VI	-Classes de collège
Niveau Vbis	-1 ^{ère} année de CAP -1 ^{ère} année de BEP -2 ^{nde} Bac professionnel
Niveau V	-1 ^{ère} Bac professionnel -2 ^{ème} année de CAP -2 ^{ème} année de BEP -2 ^{nde} et 1 ^{ère} générale et technologique
Niveau IV	-Terminale bac professionnelle et générale et technologique
Niveau III	-Bac+2 (BTS, DUT)
Niveau II	-Bac+3
Niveau I	-Bac+5 et plus

Annexe 2 : Les réseaux FOQUALE



Annexe 3 : Diaporama de présentation des principaux résultats de l'étude

MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le devenir des jeunes après leur passage à la MLDS

2 Juillet 2014, Dinard



Objectifs et démarche d'enquête

- Objectifs:
 - Mettre en évidence les variables qui ont un effet ou non sur:
 - le retour en formation à l'issue des actions MLDS
 - le décrochage post-MLDS
 - Mesurer la satisfaction vis-à-vis du dispositif
 - Connaître la situation des jeunes: 6 mois, 1 an et demi et 2 ans et demi après leur passage à la MLDS
- Démarche d'enquête
 - 300 jeunes interrogés par téléphone (population totale: 3025)
 - 100, 6 mois après leur sortie de la MLDS (cohorte 2012-2013)
 - 100, 1 an et demi après leur sortie de la MLDS (cohorte 2011-2012)
 - 100, 2 ans et demi après leur sortie de la MLDS (cohorte 2010-2011)
 - Anonymat des participants



Les variables étudiées

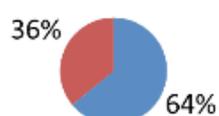
- Le genre
- L'origine scolaire et le niveau de formation
- Le redoublement
- Le passage par une classe spécifique
- Le type de mesure
- La réalisation d'un stage
- L'origine sociale
- L'origine géographique



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Les variables ayant un effet sur le retour en formation

Le retour en formation



■ Entrée en formation

■ Pas d'entrée en formation

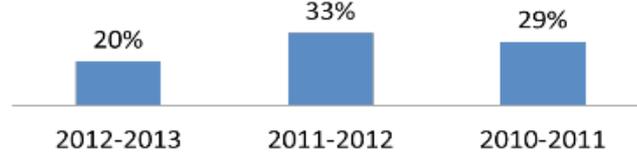
Effets	Sans effet
<ul style="list-style-type: none"> • Le redoublement • Le passage par une classe spécifique • La réalisation d'un stage • L'origine sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Le genre • Le niveau de formation
<ul style="list-style-type: none"> • La nature de l'action 	



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Les variables ayant un effet sur le décrochage post MLDS

Taux de décrochage post MLDS



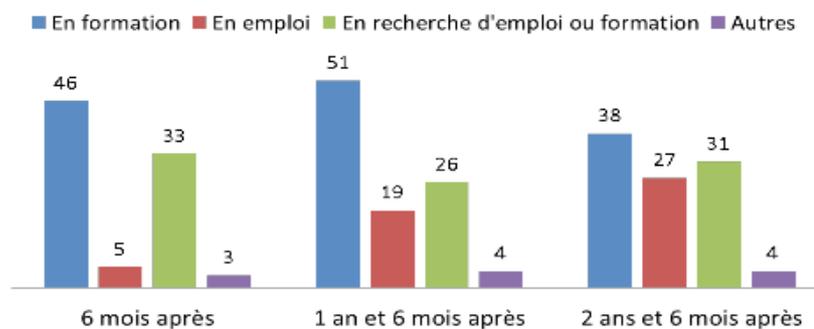
Effets	Sans effets
<ul style="list-style-type: none"> Le genre Le niveau de formation Le passage par une classe spécifique Le type de mesure La réalisation d'un stage L'origine sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Le redoublement



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

La situation actuelle des jeunes

Situation de 6 mois à 2 ans et demi après la sortie du dispositif (%)



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Le niveau de satisfaction et l'impact ressenti

- 82% des jeunes se disent très satisfaits ou satisfaits du dispositif MLDS
- 71% des jeunes estiment avoir retiré des bénéfices de leur passage par la MLDS.



COQUER	Angéline	01/09/14
Master 2 Jeunesse : politiques et prises en charge		
La démarche évaluative dans la politique de lutte contre le décrochage scolaire : apports, enjeux et limites		
Promotion 2013-2014		
<p>Résumé :</p> <p>Dans le cas de mon stage effectué au sein de la Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire de l'académie de Rennes, j'ai du réaliser une étude quantitative sur le devenir des jeunes passés par une des actions proposées par ce dispositif. Cette mission de stage m'a amené à m'interroger sur la question du décrochage scolaire et de la démarche évaluative. Ce sont ces réflexions et ces interrogations que je présente dans ce document.</p> <p>Je m'intéresse ici à l'utilité de l'évaluation et de la production de connaissance en générale, dans le cadre des politiques de lutte contre le décrochage scolaire. Quels sont les enjeux, les apports mais également les limites à l'exercice évaluatif ?</p>		

Mots clés :

Décrochage Scolaire – Insertion professionnelle - Politique Publique – Évaluation -
Production de connaissances - Étude -

*L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ainsi que L'IEP de Rennes n'entendent donner aucune approbation ni
improbation aux opinions émises dans les mémoires :
ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.*